

RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT EDDEC AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE (GTEC)

Avril 2018

Ce document synthétise les recommandations d'une douzaine de professeurs et chercheurs membres de l'Institut de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Économie Circulaire ([I-EDDEC](#)) qui étudient l'économie circulaire et en particulier l'économie collaborative depuis quelques années dans le cadre de son Laboratoire d'économie collaborative et de fonctionnalité.

Issus d'une grande variété de disciplines (économie, gestion, ingénierie, sociologie, marketing, droit, géographie, urbanisme, design, etc.), ces experts ont souhaité formuler des recommandations au gouvernement québécois dans le cadre de la consultation du Groupe de travail sur l'économie collaborative, mandaté en février 2018 par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec à déposer un rapport en mai de la même année.

Au vu de la rapide multiplication des initiatives, des nombreux domaines d'application, et dans un contexte d'évaluation et d'éventuelle refonte du cadre réglementaire et législatif, il apparaît essentiel de cerner clairement en amont les tenants et aboutissants de l'économie collaborative dans son application au Québec. En complément aux considérations juridiques, les recommandations présentées dans ce mémoire sont sous-tendues par l'importance qui se doit d'être portée à une analyse inter et multidisciplinaire de l'économie collaborative, de ses diverses formes et applications, et de son intégration dans la mise en œuvre d'une économie circulaire.

En effet, l'économie collaborative constitue l'une des stratégies clef de l'économie circulaire, et doit être évaluée et définie comme l'une des composantes d'un système économique en transition. Dans un contexte où plusieurs ministères développent actuellement des programmes pour faciliter la transition vers l'économie circulaire, et où de nombreuses actions de sensibilisation sont mises en œuvre – assises en décembre 2018, création d'une plateforme web dédiée, formation et accompagnement des acteurs -, la cohérence entre les actions proposées sera essentielle pour optimiser la mise en œuvre d'une économie collaborative au Québec.

Établir une structure de recherche collaborative à l'échelle du Québec

Il est important que le Québec se dote d'une structure collaborative de recherche qui nourrisse et fonde les orientations à mettre en œuvre à l'échelle de la province. Guichet unique, elle bénéficierait d'une concentration inégalée d'expertises multidisciplinaires. Ce laboratoire, lieu de rencontre de plusieurs entités universitaires diverses, faciliterait une collaboration essentielle avec les acteurs terrain, dans le cadre de nombreux partenariats. Sa mission éducative prendrait la forme d'une formation continue de séminaires universitaires. Ces derniers favoriseraient les changements nécessaires dans la façon de penser qui actuellement définit, voire limite, la mise en œuvre de l'économie collaborative au Québec. Enfin, par le biais de cette structure, les chercheurs assureraient le suivi de la mise en œuvre des recommandations gouvernementales et l'analyse des retombées en matière d'économie collaborative.

L'I-EDDEC se propose de développer un plan d'action avec les chercheurs de son Laboratoire d'économie collaborative et de fonctionnalité pour mettre en avant cette priorité.

Les enjeux liés à la mise en œuvre de l'économie collaborative sont nombreux - ainsi une variété d'axes de recherche pourraient être approfondis par les membres de ce laboratoire, parmi lesquels :

- La collaboration entre les acteurs dans une perspective de rééquilibrage des pouvoirs et la distribution de pouvoir inter-régions et entre le Québec et les marchés frontaliers ;
- La définition ou la redéfinition du rôle du gouvernement, au-delà de la réglementation et du cadre fiscal, en tant qu'acteur participant pleinement à l'économie collaborative;
- L'arrimage avec les politiques, programmes et incitatifs actuellement en développement au Québec pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire;
- Les changements sociétaux, comme la digitalisation des échanges et des relations, le rapport à la possession et à la propriété, la démocratisation des idées ;
- La perspective organisationnelle et les changements en gestion, comme les facteurs permettant l'établissement de collaborations et la pérennisation de ces liens, ou la relation client-fournisseur ;
- La perspective plus sociétale, permettant par exemple de définir quels modèles d'échanges et d'affaires engendrent le plus de richesses et de bénéfices d'intérêt général en tant que société, ou l'association au mouvement des politiques numériques (ex. : villes intelligentes);
- La politique environnementale, dans le cadre d'une économie collaborative qui privilégie l'exploitation des capacités excédentaires actuelles de production (maximiser l'usage et la réutilisation);
- L'infrastructure technologique du Québec et médiatrice de cette nouvelle économie : le réseau de télécommunication dans les régions, plateformes et données massives (big data) gouvernementales.

Les pistes d'action suivantes nous semblent prioritaires pour permettre au Québec d'avancer de manière conséquente dans la définition et l'établissement d'un cadre optimal pour la mise en œuvre de l'économie collaborative :

1-Définir l'économie collaborative dans le contexte québécois

La mise en œuvre de l'économie collaborative se base sur la proximité, et son application est souvent circonscrite à un territoire précis. Elle est donc caractérisée par des relations sociales et économiques qui sont profondément ancrées et propres à une culture et une société données. Il y a quelques décennies seulement au Québec, la famille étendue était encore une unité de consommation collaborative. La gestion responsable des ressources, la continuité d'un lien territorial et l'établissement de réseaux de partage par la famille élargie et le voisinage étaient très présents - ils sous-tendent encore les valeurs de la société québécoise. Une définition générique de l'économie collaborative ne peut donc représenter adéquatement les caractéristiques ni les opportunités ou les défis qui caractérisent sa mise en œuvre au Québec.

Les universités, en concertation avec les acteurs du milieu, ont un rôle clé à jouer au niveau de la recherche afin de mieux définir ce concept. En effet, la diversité des cas qui sont associés à ces termes apporte une richesse au mouvement, mais peut prêter à confusion. Leur classification est d'autant plus difficile dans un contexte où l'on observe un enchevêtrement complexe de modèles. Les logiques qui sous-tendent les modèles d'échanges et d'affaires étant très variées, une classification consensuelle permettrait de les identifier rapidement afin d'éviter la confusion entre les termes. Cette classification permettrait l'identification plus précise de passerelle ou de modèles hybrides, impliquant notamment l'économie de fonctionnalité, l'identification des effets rebonds indésirables ou encore le rejet du mouvement collaboratif par des acteurs qui ne se reconnaissent pas dans certaines pratiques.

Cette définition se doit d'être développée grâce à la mise en œuvre d'une revue exhaustive et multidisciplinaire de la littérature. En s'appuyant sur les acquis de celle-ci, les chercheurs pourront collectivement définir des critères permettant la réalisation d'un inventaire de cas, présentant des modèles et acteurs variés au Québec, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Un tel recensement, établissant le portrait des acteurs par type de modèle d'affaires, devrait inclure des cas impliquant des populations autochtones et permettre d'étudier des secteurs variés. Il permettrait de répondre à de nombreuses questions, notamment celles ayant trait à la motivation des acteurs et leur profil socio-économique, leurs valeurs, leur mode de gouvernance, les difficultés rencontrées, les conditions qui ont rendu possible leur implantation, et les bénéfices retirés, pas seulement sur le plan économique.

2- Recenser les cadres réglementaires et législatifs établis à l'international

Certains pays, dont la France et l'Espagne, ont modifié leur cadre réglementaire de manière à permettre et faciliter la mise en œuvre de l'économie collaborative. Une étude de cas à l'international et des retours d'expérience sur les retombées économiques, sociales et environnementales des mesures réglementaires, législatives et fiscales établies permettrait d'informer sur les modifications les plus appropriées à apporter au Québec. Des recommandations sur les mesures à prioriser pourraient être ainsi formulées par les chercheurs du laboratoire.

3- Étudier les mouvements et changements sociétaux associés

L'analyse des modèles d'affaires ne peut se faire sans passer par celle des intervenants et des consommateurs qui participent à ce type de relations sociales et économiques. L'identification des caractéristiques de participants à différents niveaux de ce système collaboratif, ainsi que des freins et limites à leur participation permettra également d'informer les mesures incitatives les plus efficientes pour la mise en œuvre de l'économie collaborative.

4- Approfondir l'analyse des effets environnementaux, sociaux et économiques indésirables

Une revue de littérature est actuellement en cours avec l'I-EDDEC sur le déplacement des impacts environnementaux résultant de la mise en œuvre d'initiatives de l'économie collaborative. Des études plus approfondies seront nécessaires et devraient permettre par exemple de :

- Définir quelles formes d'économie collaborative peuvent le plus contribuer à limiter nos émissions de gaz à effet de serre, notre consommation de ressources naturelles, nos déchets, et en conséquence devraient être encouragées ;
- Souligner celles qui sont les plus en cohérence avec les programmes environnementaux et les politiques régionales voire municipales actuellement déployés ;
- Définir lesquelles pourraient être développées en priorité pour contrer les déplacements d'impacts et effets rebonds négatifs possibles dans des perspectives à court, moyen et long terme, et celles qui peuvent contribuer à enrichir la société (accès à l'emploi et aux services pour les groupes marginalisés, sécurité alimentaire, etc.).

La réalisation par les chercheurs du laboratoire d'une étude économique prospective sur les retombées estimées de la mise en place d'initiatives de l'économie collaborative dans certains secteurs clefs de l'économie orienterait le gouvernement pour la priorisation des mesures à mettre en œuvre. Une telle étude questionnerait plus précisément les aspects de la répartition des profits. Elle s'attacherait également à définir les impacts de la coexistence de plusieurs modèles d'économie collaborative et de fonctionnalité au sein d'un même secteur d'activité et territoire. En effet, dans quelles mesures peuvent-elles entrer en contradiction ou, au contraire, s'alimenter mutuellement, et favoriser l'innovation ?

ANNEXE

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET DE FONCTIONNALITÉ DE L'INSTITUT EDDEC

Le Laboratoire vise cinq objectifs principaux dans les domaines de l'économie collaborative et l'économie de fonctionnalité :

- Participer au développement de connaissances fondamentales et « appliquées » ;
- Collaborer avec la communauté scientifique internationale et les acteurs clés ;
- Agir à titre d'organisme de référence auprès des acteurs ;
- Favoriser une réelle appropriation du sujet par les acteurs concernés et assurer la diffusion et le transfert des connaissances et outils produits, notamment par le biais d'études de cas, de publications et d'événements ;
- Former une main-d'œuvre hautement qualifiée dans ces domaines, selon une approche interdisciplinaire et dans une perspective de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, l'Institut EDDEC a réuni au sein du Laboratoire une équipe multidisciplinaire d'une quinzaine de chercheurs issus de ses trois établissements fondateurs. Cette perspective permet une approche intégratrice de l'économie collaborative.

L'équipe de spécialistes impliquée couvre un très large spectre de disciplines :

Membres réguliers

HEC Montréal

Jonathan Deschênes, Département de marketing
JoAnne Labrecque, Département de marketing
Martine Vézina, Département de management

Université de Montréal

Nicole Gombay, Département de géographie
Sophie Morin, Faculté de droit
Sylvain Plouffe, École de design
Paul Sabourin, Département de sociologie

Polytechnique Montréal

Sophie Bernard, Département de mathématiques et de génie industriel
Jean-Marc Frayret, Département de mathématiques et de génie industriel

Membres observateurs

HEC Montréal

Patrick Cohendet, Département d'affaires internationales
Bernard Sinclair Desgagné, Département des affaires internationales

Laurent Simon, Département d'entrepreneuriat et innovation

Verena Gruber, Département de marketing

Université de Montréal

Christophe Abrassart, École de design
Lorna Heaton, Département de communication
Michel Poitevin, Département des sciences économiques

Membres étudiants

Université de Montréal : Didier Fayon, Julien Pongérard, Louis Rivet-Préfontaine

Polytechnique Montréal : Aïda Benzaria, Geoffrey Lonca, Julien Waltzberg

Quelques enjeux sur les données massives (Big Data) dans le cadre de l'économie collaborative au Québec

Recommandations au Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC)

LES DONNÉES, UN AXE DE RECHERCHE À PART ENTIÈRE

En reprenant les termes du rapport¹, on peut dire que « *la coordination des citoyens et des organisations en réseaux ou communautés* » dépend de l'échange rapide et massif de données. De même, « *L'utilisation d'une capacité excédentaire*² » exige de connaître la disponibilité et les conditions d'accès de ladite capacité. Ajoutons que « *Les pratiques collaboratives surviennent habituellement dans un contexte d'abaissement général des barrières à l'entrée* »³ alors que les données appartiennent pour la majeure partie à de grandes entreprises privées. Ainsi, ce document regarde l'économie collaborative sous l'angle des données en distinguant quatre ensembles. Il présente également quelques questions spécifiques aussi bien que transversales à tout type de données.

1. Les échanges médiés par une plateforme

La nature des données

Les questions sur la production, le retraitement, le stockage et le partage n'appellent pas les mêmes réponses selon le type de données :

- Les données « brutes » (ex. coordonnées GPS), souvent produites par un terminal mobile personnel;
- La transformation de ces données pour la prise de décisions et l'action, calculs centralisés, automatisés et effectués par la plateforme.

L'appropriation des technologies pour la production de données

L'appropriation des terminaux mobiles et de leurs applications dépend entre autres du niveau de scolarité, des moyens financiers (les services de données sont onéreux) et de l'aisance de chacun avec les technologies. L'économie collaborative ne devrait pas engendrer un fossé entre les technophiles ou les plus nantis d'un côté et les autres, tous devant pouvoir y participer selon leurs moyens.

2. Les échanges non médiés par une plateforme

L'économie collaborative ne doit pas être « à deux vitesses »

La couverture du réseau de télécommunication québécois n'est pas uniforme alors que « *les pratiques collaboratives de "consommation", de "production"* », de

¹ Ministère de la science, de l'économie et de l'innovation, “Économie Collaborative. Mieux Comprendre Les Transformations, Moderniser et Renforcer Les Politiques Publiques.” Mars 2018. p5.

² Ibid. p5

³ Ibid. p6

« *financement* » et « *d'éducation* »⁴ ont lieu sur tout le territoire. Aussi, les populations concernées pourraient se retrouver désavantagées vis-à-vis des grands centres urbains quant à l'efficacité des échanges.

3. Les données produites par les grandes plateformes commerciales

Les données sont au cœur d'un décloisonnement entre plusieurs formes d'économies

Le document de consultation sur l'économie collaborative aborde la question de « *la saine concurrence et l'accessibilité des marchés* »⁵. De fait, l'économie collaborative s'inscrit dans une perspective pluraliste où diverses formes d'échanges de biens et de services cohabitent: comment arrimer alors l'économie de marché à l'économie collaborative ? Reformulée du point de vue des données, le problème devient: sous quelles conditions, notamment juridiques, les données peuvent-elles circuler dans les deux sens pour une exploitation équitable ?

4. La quantification de l'économie collaborative

Elle consiste à produire des données sur les données des activités de l'économie collaborative afin de mesurer la contribution à l'économie en général. La question fut posée entre autres par le gouvernement canadien en février 2017 sur « *la mesure de l'économie du partage dans les comptes macroéconomiques du Canada*⁶ ».

Une macro-économie de l'économie collaborative

L'économie collaborative de par sa vocation à optimiser l'usage des ressources existantes se pose selon nous comme le champ d'application privilégié des nouveaux indicateurs de richesse sur lesquels travaillent depuis plusieurs années des économistes tels que Florence Jany-Catrice⁷.

Une micro-économie de l'économie collaborative

En micro-économie, la modélisation informatique des échanges⁸ à base d'agents pourrait produire des données propices à la compréhension de l'économie collaborative et de la conduite des acteurs.

⁴ Ibid. p7 et 8.

⁵ Ibid. page 17.

⁶ Government of Canada, “Mesure de l'économie du partage dans les comptes macroéconomiques du Canada.” Février 2017. <https://www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2017001/article/14771-fra.htm>

⁷ Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse*. 3e ed. Paris: La Découverte Editions, 2012.

⁸ Voir le projet en cours sur la modélisation à base d'agents du concept anthropologique Donner-Recevoir-Rendre à partir de l'économie du don. Participants au projet, deux étudiants Aïda Benzaria et Didier Fayon, supervisés par trois professeurs: Jean-Marc Frayret, Paul Sabourin, Jonathan Deschenes.

UNE RÉFLEXION CENTRÉE AUTOUR DU COUPLE « ACCUMULATION-DISTRIBUTION » DES DONNÉES

Nous proposons que le GTEC inclue dans son rapport final les pistes de recherche suivantes :

- Quel cadre législatif adopté pour une accumulation-distribution des données à l'échelle de l'individu, du groupe des contributeurs de l'activité, de la population québécoise et du gouvernement québécois ?
- Ces données peuvent-elles légalement faire l'objet d'un usage autre que celui des activités dans le cadre desquelles elles ont été produites (ex. voir l'affaire Cambridge Analytica- Facebook⁹) ?
- Comment distinguer et protéger les données privées, c'est-à-dire propres à un individu ?
- Pourrait-on envisager un « objet social élargi » pour les entreprises à l'instar du projet de loi « Pacte » en France, mais qui comprendrait un engagement envers la gestion des données (partage du coût, stockage, distribution, etc.) ?
- Peut-on adapter à la gestion des données le modèle proposé par le mouvement Open Data ou l'économie des biens communs ?
- Peut-on étudier la circulation des données sous l'angle d'une économie du don de type « Donner-recevoir-rendre » ?
- Le déploiement de l'économie collaborative pourrait-il mener à la création de nouveaux droits sur les données tels que celui de pouvoir les effacer (droit à « l'oubli ») ?

RECOMMANDATION : UNE SOCIOLOGIE DES RAPPORTS SOCIAUX MÉDIÉS PAR LES DONNÉES ET LES DISPOSITIFS TECHNIQUES

Jeremy Rifkin considère que la troisième révolution économique, une économie du partage, repose sur les objets connectés¹⁰. Or, les « Internet of Things » ne sont pas seulement des téléphones mobiles. Les capteurs sont par exemple d'importants producteurs de données. L'automatisation du traitement de ces données massives (Big Data) passe par des algorithmes d'intelligence artificielle depuis plusieurs années. Aussi les questions évoquées se posent souvent au sein d'une infrastructure technologique complexe, coûteuse, mais avant toute chose médiatrice des rapports sociaux. C'est pourquoi nous proposons au GTEC une étude sociologique de l'économie collaborative dans le cadre d'un programme de recherche sur les données, le déploiement et l'usage des technologies impliquées.

⁹ Solon, “Facebook Says Cambridge Analytica May Have Gained 37m More Users’ Data.” the Guardian, April 4, 2018. <http://www.theguardian.com/technology/2018/apr/04/facebook-cambridge-analytica-user-data-latest-more-than-thought>.

¹⁰ Rifkin, “The Rise of the Internet of Things and the Race to a Zero Marginal Cost Society.” *Huffington Post* (blog), October 26, 2015. https://www.huffingtonpost.com/jeremy-rifkin/internet-of-things_b_8306112.html.

Recommandations au Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC)

Avril 2018

Présentées par Paul Sabourin, Professeur en sociologie, Université de Montréal
et Martine Vézina, Professeur de management, HEC Montréal

UNE APPROCHE SOCIOÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE AU QUÉBEC

Le document de consultation du Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC) précise la visée de la consultation, laquelle est de développer un cadre d'analyse qui a pour but de préserver l'équilibre entre l'innovation, l'équité, la sécurité et l'intérêt général dans le développement de l'économie collaborative.

Nous interprétons l'énoncé du comité visant « l'équilibre » comme un élément central du « comment » est envisagée l'introduction de la nouvelle économie collaborative dans l'économie québécoise. Outre l'énoncé de ces valeurs à équilibrer, est-il également possible de guider l'action à partir de l'équilibre effectif que manifeste la composition sociale de l'économie québécoise actuelle ? En somme, peut-on concevoir que l'introduction de l'économie collaborative renforce cet équilibre ?

LES RECHERCHES SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Les recherches en sociologie de l'économie ont développé différents cadres d'analyse afin de décrire et d'expliquer la constitution sociale des nouvelles relations socioéconomiques induites par le développement de l'économie collaborative¹. Elles ont également permis de les situer par rapport aux relations marchandes et financières conventionnelles et aux anciennes formes d'économie impliquant d'autres formes de coopération dans la production, la distribution, la circulation ou la consommation.

¹ Voir les travaux cités en bibliographie ci-après, particulièrement du Groupe Chronos et du CRÉDOC, Francqueville et de Malleray, 2014 ; Daudey et Hoibian, 2014.

Nos propres recherches nous mènent à constater qu'au-delà des nouvelles technologies favorisant la création de relations économiques, l'économie collaborative émerge présentement comme une voie possible pour résoudre un ensemble de problématiques socioéconomiques : création d'emplois et de revenus dans une situation de croissance des inégalités ; assurer une croissance économique de plus en plus limitée depuis la crise de 2008, notamment par les contraintes écologiques ; concurrence économique internationale exacerbée par la mondialisation.

Dans ce contexte, l'économie et la société québécoise tendent à se fragmenter entre des villes et des régions qui se sur-développent et des villes et des régions qui se sous-développent davantage. Ce qui peut sous-tendre le fait que l'économie collaborative est perçue par les Québécois et les Québécoises d'une façon très contrastée à la fois comme un danger et une solution inespérée en regard de leurs conditions d'existence.

L'économie collaborative touche particulièrement les personnes et les groupes en situation actuelle ou anticipée de précarité économique.

Les premiers résultats de recherche montrent que l'introduction de l'économie collaborative au Québec met en jeu des personnes et des groupes vivant une précarité économique, actuellement ou anticipée, rendant d'autant plus vives les questions reliées à l'économie collaborative. Elles constituent soit la poursuite d'anciennes activités économiques collaboratives (économies informelles) qui seraient touchées par de nouvelles législations, soit l'émergence de nouvelles pratiques d'économie collaborative qui permettraient à court terme des revenus complémentaires, mais aussi à plus long terme une éventuelle insertion des personnes y participant dans l'économie.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE DANS UNE ÉCONOMIE PLURIELLE QUÉBÉCOISE

Souvent interprété comme un retard économique, « l'équilibre » dans notre économie est celui d'une économie plus plurielle au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord, résultant de notre sociohistorique économique. L'économie québécoise est composée d'entreprises multinationales, mais aussi de beaucoup de PME familiales, d'un secteur coopératif, et elle est caractérisée par une intervention prégnante de l'État dans l'économie, un secteur d'économie sociale et solidaire très actif et une syndicalisation plus importante que dans le reste de l'Amérique du nord. Ceci implique effectivement un équilibre entre l'accumulation permise, la distribution sous forme de salaire et la redistribution sociale, effectuée notamment par l'État dans l'économie québécoise.

On peut penser que l'économie collaborative au Québec pourra se généraliser dans la mesure où celle-ci reconduit cette économie plus plurielle qu'ailleurs.

L'économie collaborative est-elle une économie plurielle ?

Malgré la diversité des définitions de l'économie collaborative, il ressort en termes sociologiques un point commun entre les expériences socioéconomiques que désignent ces définitions : l'économie collaborative est une activité sociale qui implique de développer de nouveaux liens socioéconomiques qui n'existeraient pas sans elle, soit par des plateformes numériques ou bien par le développement de lieux de rencontres physiques permettant la mise en relation de personnes et de groupes sociaux. Les premières analyses de ces relations socioéconomiques ont montré une grande variation selon les critères suivants² :

- **Fréquence et intensité des liens; porosité des frontières du service**
 - Relations : Les services reposent sur des densités et des quantités variables de liens pour fonctionner. Plusieurs services proposent des modèles hybrides offrant simultanément la possibilité de créer divers types de liens au choix de l'usager.
 - Liens ponctuels : transactions/échanges immédiats ;
 - Liens faibles : collaborateurs/usagers intermittents (connaissances, amis...) ;
 - Liens forts : relations étroites et fréquentes.
 - Sélectivité : critère variable en fonction de la masse critique nécessaire au fonctionnement du service
 - Frontières ouvertes : Conditions minimales d'engagement, ouverture illimitée et importance d'une masse critique de participants ;
 - Frontières poreuses : Existence d'un noyau de contributeurs engagés, mais ouverture à la participation ponctuelle d'autres. Il existe des barrières (conditions) d'entrée différentes pour les deux niveaux ;
 - Services engageants : l'ensemble des membres est impliqué sur une plus longue durée. Des conditions de participation existent ici aussi.
- **Existence numérique et inscription territoriale**
 - Animation : articulation de moyens « *online/offline* » de construction et d'animation de communautés. Plusieurs services sont d'abord initiés en ligne par la mise en relation d'individus et mènent par la suite à des rencontres hors ligne.
 - *Online* : réseaux sociaux, espaces de discussions, *newsletters* ;
 - Hybride : emploi de stratégies physiques et numériques ;
 - *Offline* : rencontres, activités collectives, qui permettent d'accroître la confiance en le service et sa fiabilité.

² Groupe Chronos et le CRÉDOC de Francqueville et de Malleray, 2014 ; Daudey et Hoibian, 2014.

- Ancrage : relation services-territoires

- Monde : spécificités territoriales peu ou pas importantes pour l'offre du service qui est nationale/internationale ;
- Local : maintien d'une identité et de règles communes aux différentes itérations du service à travers son adaptation à différents territoires ;
- Hyperlocal : services attachés à un lieu propre et aux utilisateurs qui ont participé à sa conception

- **Implication de l'usager dans la fabrique du service**

- Adaptabilité : degré de flexibilité du service en termes de possibilités de modification de ses modalités de prestation par les usagers
 - Usage prescrit : importance de la correspondance des contributions des usagers à des critères définis par les porteurs de projet ;
 - Détournement : existence d'usage prescrit, mais sans répression d'usages détournés du service, quitte à ce que sa nature d'origine soit modifiée ;
 - Flexibilité : enrichissement et modification des conditions d'usage par les usagers.
- Modes de gouvernance
 - Participation : les usagers ne participent qu'à travers des dispositifs traditionnels (focus groups, analyses de besoins...)
 - Implication : le collectif est nécessairement impliqué, mais sans qu'il puisse intervenir sur la stratégie fondamentale du service
 - Co-conception : le collectif possède le pouvoir d'agir sur la stratégie de l'organisation

À cette dynamique sociale, interne aux activités d'économie collaborative, s'ajoute l'examen des implications de ces nouvelles relations socioéconomiques sur les autres activités sociales et leurs conséquences en termes d'impacts écologiques et d'écart socio-économiques qu'elles produisent ou combinent.

Sur ce point, il semble que dans une économie collaborative où les liens sont fréquents et plus intensifs, l'ancrage territorial est plus important ; l'usager est impliqué dans la production du service et peut intervenir dans l'organisation ; toutes ces conditions sont favorables à la modulation des implications des nouvelles relations socioéconomiques de l'économie collaborative dans les milieux. Outre ces premiers constats, des recherches devront être menées sur les configurations sociales de l'économie collaborative et leurs implications afin de corroborer et de raffiner ces premiers constats.

En conclusion

L'épisode UBER a montré que dans les règles internationales de l'économie actuelle, une compagnie à très faible capital peut développer rapidement un marché mondial et ainsi prendre une place centrale dans l'économie collaborative d'un secteur, du moins à court terme. Ce type de développement économique a été rejeté au Québec. Ceci indique que sans intervention de l'État d'une façon significative pour favoriser - par des législations, des subventions et de la fiscalité - une pluralité d'économies collaboratives marchandes et d'autres types d'échanges non marchands, l'économie collaborative demeurera associée à ce genre de développement socioéconomique de type UBER.

C'est pourquoi le développement de la recherche sur la pluralité des formes d'économie collaborative et sa diffusion, notamment en collaboration avec les personnes et les groupes qui font cette économie, nous apparaissent crucial pour élaborer et diffuser les connaissances nécessaires au développement du plein potentiel de l'économie collaborative au Québec et mener à son acceptabilité sociale.

Plus généralement, l'économie collaborative Québec soulèvera la question de la gouvernance de l'économie et de la place des citoyens dans celle-ci. Le choix du Groupe de travail de mettre au centre la question de l'équilibre, de sélectionner et de privilégier certaines formes d'économie collaborative, demande d'inscrire la réflexion sur l'économie collaborative dans une vision à moyen et long terme de la pluralité de l'économie dont fait état la sociohistoire de l'économie québécoise.

Bibliographie

ACQUIER, Aurélien, Valentina CARBONE et David MASSÉ. *L'économie collaborative : fondements théoriques et agenda de recherche*, Working Paper, Working Paper, Paris, Le projet des Pionniers du Collaboratif (PICO), coll. PICO Working Papers, 2016.

BOTSMAN, Rachel et Roo ROGERS. *What's mine is yours : how collaborative consumption is changing the way we live*, London, Collins, 2011.

CSMIP+. *Retour vers le futur : l'économie du partage - un rapport pour le Comité des sous-ministres sur l'innovation en matière de politiques (CSMIP)*, 2015. En ligne au : <https://www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/rapport-economie-partage.html> .

DAUDEY, Émilie et Sandra HOIBIAN. *La société collaborative - Mythe et réalité*, Cahier de recherche, Cahier de recherche, 313, CRÉDOC, 2014.

DE FRANCQUEVILLE, Caroline et Anne DE MALLERAY. *Les communautés dans la fabrique des services collaboratifs*, Dossier de prospective, Dossier de prospective, Paros, Chronos, cabinet d'études et de prospective, 2014. En ligne au :

https://issuu.com/chronos_issuu/docs/les_communaut_s_dans_la_fabrique_d .

GRANOVETTER, Mark. « The Strength of Weak Ties », *Am. J. Social.*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380.

GRANOVETTER, Mark et Richard SWEDBERG (dir.). *The Sociology of Economic Life*, Boulder, Colorado, Westview Press, 2011.

HOULE, Gilles et Jacques HAMEL. « Une nouvelle économie politique québécoise francophone », *Cah. Can. Sociol.*, vol. 12, n°1/2, 1987, p. 42-63.

MARTINACHE, Igor. « L'économie circulaire, un objet difficile à cerner », *Altern. Économiques*, n°363, décembre 2016, p. 18.

MASSÉ, David, Simon BOREL et Damien DEMAILLY. *Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques*, Working Paper, Working Paper, 05, Paris, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR), coll. Nouvelle prospérité, 2015.

NICHOLLS, Alex. « The Legitimacy of Social Entrepreneurship : Reflexive Isomorphism in a Pre-Paradigmatic Field », *Entrep. Theory Pract.*, vol. 34, n°4, 2010, p. 611-633.

OUISHARE et LA FING. « Sharevolution : la consommation collaborative, et après? », *OuiShare Mag.*, 3 mars 2015. En ligne au : <http://magazine.ouishare.net/fr/2015/03/sharevolution-la-consommation-collaborative-et-apres/> .

OWYANG, Jeremiah et Alexandra SAMUEL. *The New Rules of the Collaborative Economy*, Visioncritical, 2015.

P2P FOUNDATION. *Synthetic Overview of the Collaborative Economy*, Orange Report, Orange Report, P2P foundation, 2012.

ROBINEAU, Nicolas. « Économie collaborative : quel est le profil d'un usager de l'économie du partage? », *CoLab*, 25 novembre 2016. En ligne au : <http://www.co-lab.fr/actualites/economie-collaborative-profil-usager> .

TERRASSE, Pascal. *Rapport au premier ministre sur l'économie collaborative*, Hôtel de Matignon, Gouvernement de la République Française, 2016.

VALLAT, David. *Une alternative au dualisme État-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques*, Working Paper, Working Paper, 01, Lyon, UMR 5206 Triangle, coll. Triangle Working Paper, 2015.